



# Bilan de compétences



**Formation**

**14 Heures** *en présentiel*

**Tout public**

**Prix : 1 960€**

**Lieu**

12 Rue Claude Genin  
38100 Grenoble

**Contact**

04 76 96 48 27

[www.aceisp.org](http://www.aceisp.org)

 **ACEISP**

Le Bilan de Compétences s'inscrit dans un cadre réglementaire et juridique.  
Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du bilan de compétences.

Il s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions des articles R. 900-1 à R. 900-7 du code du travail, dont les extraits figurent en Annexe de la convention et des articles R6322-32 à 39 et R6322-56 à 61 du Code du travail pour le bilan de compétences (voir Législation du Bilan de Compétences).

Il assurera auprès du bénéficiaire le suivi de son intervention en lui proposant une rencontre six mois après la fin du bilan de compétences pour faire avec lui le point sur sa situation.

Le financeur ne peut exiger du bénéficiaire la communication du document de synthèse élaboré pendant la phase de restitution du bilan de compétences.  
Seul ce dernier peut décider de le transmettre ou non, tout ou partie.

Le cas échéant, le financeur s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations qui auront été portées à sa connaissance.

## Objectifs

- Analyser ses compétences, aptitudes et motivations
- Clarifier ses attentes en termes d'évolution professionnelle ou de reconversion, en interne ou en externe
- Déterminer la faisabilité des pistes professionnelles en les explorant
- Se préparer à négocier un emploi, une formation ou une évolution en interne
- Définir un ou plusieurs projets professionnels cohérents et réalistes, identifier ses éventuels besoins en formation et établir un plan d'action

## Pré-requis

- Maîtriser à minima la langue française : compréhension et expression orales et écrites
- Avoir un minimum d'expérience professionnelle sur un ou plusieurs métiers
- Être disponible pour 8 à 9 rendez-vous (une à deux heures) répartis sur environ 4 mois et pour des temps personnels de recherches
- Avoir amorcé sa réflexion (projet, compétences ...) seul ou dans le cadre d'un CEP

## Objectifs opérationnels

- Clarifier ses priorités
- Identifier ses atouts, caractéristiques personnelles, intérêts professionnels
- Vérifier la faisabilité des projets
- Prévoir les principales étapes de mise en œuvre

## Contenu pédagogique

- 1. Phase Préliminaire : préciser les attentes et besoins, définir les modalités, début de la lecture de parcours
- 2. Phase d'Investigation : identifier les éléments clés du parcours, les compétences, aptitudes, intérêts, traits de personnalité ; explorer des pistes, préparer son positionnement professionnel, ses stratégies, Techniques de recherche d'emploi
- 3. Phase de Conclusion : formuler les projets, planifier les actions
- Remise du document de Synthèse (retranscription du travail effectué, des projets validés)

## Méthodes utilisées

- Échanges avec le Consultant
- Outils d'exploration (questionnaires, fiches de travail, méthode enquête, sites Internet)
- Alternance de rendez-vous et travail individuel (documentation et enquêtes de terrain)
- Accompagnement personnalisé et auto-formation
- Individualisation du parcours

## Moyens pédagogiques

- Bureau de rendez-vous, connexion internet haut débit, imprimante et scanner
- Utilisation d'outils adaptés en ligne, questionnaires(s), sites et fiches



## Les + Aceisp

- Parcours sécurisé et personnalisé
- Prise en compte globale de la personne
- Création et déploiement d'outils adaptés aux projets
- Acteur majeur de la formation depuis 1984 en démarche d'amélioration continue
- Mise en relation avec le réseau de partenaires et de professionnels de l'Aceisp

## Dates de l'action

- Entrées sorties permanentes
- Durée : 24 heures réparties sur 4 mois
- Horaires : 9h00 - 12h30 13h30 - 17h
- Lieu d'accueil : Aceisp  
12-14 Rue Claude Genin - Grenoble

## Inscription

- Inscription via le site Aceisp ou l'application CPF (*Compte professionnel de formation*)
- Entrées sorties permanentes délai d'accès minimum de 2 semaines;
- Rendez-vous préalable avec un Consultant pour vérifier la pertinence du Bilan et valider le choix de l'Organisme de formation

## Modalités d'évaluation

- Document de synthèse (Bilan) élaboré et validé avec la personne

## Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Sur devis pour FAF .FIFPL (professions libérales) – FAF /AGEFICE ( commerce, Industrie et services)
- Financement personnel
- Pole emploi pour les personnes en C.S.P

## Documents délivrés

- Document de synthèse (Bilan) élaboré et validé avec la personne

## Évaluation de la formation

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Point sur l'évolution du projet professionnel à 6 mois avec enquête individuelle